

**CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU SENEGAL  
C.N.P.**

---

**SEMINAIRE  
SUR L'ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE  
AU SENEGAL**

**DISCOURS DE CLOTURE DU PRESIDENT WADE  
VENDREDI 25 JUILLET 1997 - NGOR DIARAMA**

---

Monsieur le Représentant du Ministre Délégué, chargé de  
l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle,  
Monsieur le Coordonnateur Général du Programme Cadre II,  
Honorables invités,  
Mesdames, messieurs les séminaristes,

Vous me permettrez de saluer l'heureuse initiative qui a été prise  
d'organiser ce séminaire. La diversité des participants et la qualité des  
débat me renforcent dans la conviction que j'avais à l'ouverture de  
nos travaux que nous allions faire oeuvre utile.

Permettez-moi avant tout de magnifier l'excellence de la coopération  
entre votre Département chargé de l'Enseignement Technique et de la  
Formation Professionnelle et le CNP matérialisée par les différentes  
actions que nous conduisons ensemble. C'est pourquoi, c'est avec  
plaisir que je vous confirme notre ferme volonté de la poursuivre, grâce  
à la participation active à vos différents travaux et à ceux de  
l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en  
assurant la présidence pour laquelle nous avons désigné monsieur  
Papa Nalla FALL.

Aujourd'hui, notre pays est confronté à un niveau de chômage très élevé qui frappe essentiellement les jeunes. S'y ajoute le faible niveau d'instruction.

Les chiffres indiqués par le diagnostic qui a servi de substrat à vos travaux traduisent de manière éloquente cette réalité. Ainsi, on nous apprend que près de 35 % des apprentis n'ont aucun niveau d'instruction.

En outre, une autre étude indique que la main d'oeuvre des entreprises du Secteur informel est constituée de 83,2 % d'apprentis.

Si ces données doivent être interprétées avec une certaine prudence, elles permettent tout de même, de tirer des enseignements intéressants tant sur la situation qui prévaut, en l'occurrence, que sur les stratégies idoines à arrêter.

Cependant, nous devons convenir d'une chose le système de l'apprentissage présente une grande utilité. En effet, il permet de compléter les programmes et politiques mis en oeuvre pour lutter contre le sous-emploi, le chômage, la fracture et les plaies sociales qui caractérisent nos centres urbains à savoir l'insécurité et la mendicité.

Lorsque nous accédions à la souveraineté internationale, nous disposions d'un ensemble d'instruments qui organisaient la formation des jeunes. Ce dispositif, si imparfait fut-il, s'appuyait sur l'insertion des jeunes apprentis dans les entreprises. Qu'il me suffise de citer quelques exemples : les ACD et la DCAN qui ont fusionné pour donner Dakar Marine, la Manutention Africaine, etc...

Il nous faut cependant regretter que ce mécanisme ait été, par la suite, perturbé par des considérations corporatistes.

C'est pourquoi, nous devons tirer leçon des expériences passées pour bâtir une stratégie cohérente qui tienne à la fois compte des attitudes culturelles, des forces et des faiblesses du système éducatif national, de la stratification du tissu économique sénégalais et des impératifs de développement économique de notre pays.

Il est heureux que ces contraintes stratégiques et considérations ne vous aient pas échappé.

Certes, le sujet n'était pas facile à cause de la faible fiabilité des données existantes, la mauvaise connaissance des capacités d'accueil des entreprises.

Mais vous avez osé l'aborder avec détermination et optimisme pour restaurer l'espoir.

Cependant, nous devons nous garder de tomber dans un excès de formalisme là où l'originalité des solutions, la concertation permanente et la détermination doivent prévaloir.

Nous devons, à la vérité, reconnaître que malgré ses imperfections, le système de l'apprentissage a permis de fournir un nombre élevé de maçons, menuisiers, mécaniciens, électriciens, bijoutiers, cordonniers, peintres, charpentiers, tapissiers, tôliers, soudeurs, etc..., qui ont su s'insérer harmonieusement dans les entreprises, mais également développer l'auto-emploi.

Les pays d'accueil de maints expatriés Sénégalais ne me démentiront certainement pas. Mais, il se trouve que face aux enjeux qui s'imposent à nous et aux urgences de l'heure, la gestion de la politique d'apprentissage méritait d'être revisitée, dans une optique d'efficacité, de cohérence, d'efficience et de pérennité.

C'est à cet exercice difficile qu'on vous avait conviés, j'allais dire qu'on nous avait conviés. Et je peux dire, sans crainte de me tromper, que nous avons répondu aux attentes qui étaient placées dans ces assises.

Ainsi, s'agissant du cadre juridique, nous avez reconnu la nécessité de conférer au contrat d'apprentissage une place centrale dans les relations entre l'apprenti, souvent mineur et son tuteur ou son représentant légal et ce, sous la supervision de l'Inspecteur du Travail

Ceci participe de la volonté d'assurer une certaine protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Vous avez eu également la sagesse de chercher à renforcer la crédibilité du système d'apprentissage par le biais de la modernisation et de la Solidarité.

Cependant, je me dois de saluer votre clairvoyance, lorsque vous proposez une période-test à cette stratégie de modernisation préalablement à sa généralisation.

Quant à la question du financement, après avoir fait l'état des lieux, vous avez mesuré les forces et les faiblesses du système et proposé des actions pertinentes à savoir notamment des moyens suffisants assortis de souplesse et d'autonomie, la rationalisation de l'action des structures institutionnelles, grâce à la Coordination des différents intervenants au premier rang desquels, nous avez identifié l'Administration.

Pour ce qui est de l'expérimentation et de la généralisation du dispositif d'apprentissage amélioré, vous avez su mettre l'accent sur une approche de plainfication pédagogique prudente et d'une véritable politique de formation en alternance. Le tout, à partir d'une architecture institutionnelle cohérente et efficace.

Pour ma part, je voudrais vous assurer du soutien de tous les instants du Patronat qui ne peut que voir d'un oeil bienveillant la multiplication de partenaires efficaces et de qualité. C'est l'apprenti bien formé, aujourd'hui, qui sera l'ouvrier qualifié ou même le patron de demain. A cet égard, une réaffectation de la CPCE constituerait une contribution significative au développement de la stratégie qui nous réunit ce jour.

Pour conclure, permettez-moi de profiter de cette belle occasion que nous offre la tenue de ce séminaire pour rendre un hommage sincère et mérité à tous nos ouvriers et artisans qui, de génération en génération, ont su, dans l'anonymat et souvent dans des conditions très difficiles, apprendre son métier à des centaines de milliers d'enfants qui constituent, aujourd'hui, une main d'oeuvre hautement qualifiée dont notre pays se sent fier.

C'est dire combien je suis optimiste car, pour nous, la réflexion et l'action vont continuer pour un Sénégal dynamique et prospère, où la rupture du revenu et du lien social serait fortement atténuée.

C'est sur cette note d'espoir, que je déclare clos le séminaire sur l'organisation de l'apprentissage au Sénégal.

Je vous remercie de votre aimable attention.